

# NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS AU CAP

## **ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE**

(Contrôle Ponctuel)

## **ÉPREUVE ORALE (12 MINUTES)**

### • Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve de langue vivante facultative a pour objectif de vérifier, au niveau A2 du CECRL, les compétences du candidat à :

- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral
- Comprendre un document écrit

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

#### Modalité d'évaluation :

L'épreuve se déroule en trois parties.

Durée totale maximale de l'épreuve : 12 minutes. Partie 1 et 2 : trois minutes maximum chacune.

Partie 3: six minutes maximum.

Notation : sur 20 points. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale.

Afin de connaître le détail des parties pour **l'épreuve de langue vivante facultative**, veuillez cliquer sur le lien suivant :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\_jo/JORFARTI000039034381

#### Grilles d'évaluations :

https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo26/MENE2014838N.htm